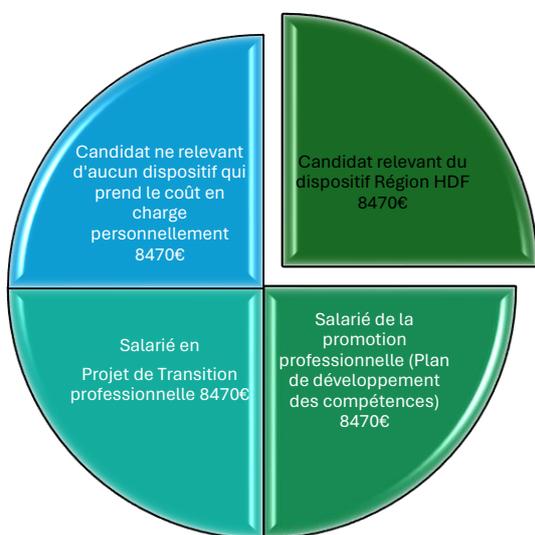


COÛT DE LA FORMATION en cursus complet

COÛTS PEDAGOGIQUES



COÛTS ANNEXES

Gratuité

Frais d'inscription à joindre au dossier

70 €

Frais administratif à l'entrée en formation

80 € à

100 €

Tenue de service obligatoire à commander le jour de la rentrée

FINANCEMENT DE LA FORMATION : La situation administrative retenue sera celle prise en compte lors du dépôt du dossier conformément au cadre d'intervention relatif au financement par la région HDF

ENGAGEMENT

J'accepte sans réserve l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 12 avril 2021 régissant l'admission en formation A.S. (disponible sur le site internet de l'institut) et j'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce dossier.

J'accepte que mes résultats d'admission soient publiés sur le site de l'IFAS.

Le : ___ / ___ / _____

SIGNATURE précédée de la mention « Lu et approuvé »

Le : ___ / ___ / _____

SIGNATURE précédée de la mention « Lu et approuvé » du représentant légal pour les moins de 18 ans à la rentrée de janvier 2025.

(1) Financements extérieurs possibles du coût pédagogique :

- Employeur (Promotion professionnelle), • TRANSITIONS PRO, UNIFAF, FAFSEA, AMNH, etc.
- Région Hauts-de-France : Demandeur d'emploi ou en contrat aidé et Jeunes en poursuite d'études
- Cofinancement Pôle Emploi Nord Pas-de-Calais Picardie et Union Européenne
- Conseil départemental PLIE (Plan Local d'Insertion à l'Emploi)

Rémunération assurée par la Région HDF pendant la formation si non-rémunéré pôle-emploi :

- Bourses d'études sanitaires et sociales : <https://aidesindividuelles.hautsdefrance.fr/sub/login-tiers.sub>
- Rémunération de la formation professionnelle : ASP <https://www.asp-public.fr/formation-0>

Le centre de formation est responsable du traitement. Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles feront l'objet d'un traitement informatisé destiné à l'organisation de l'admission pour la rentrée de janvier 2024. Les destinataires des données sont : les IFAS et l'A.R.S.

Depuis la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à contactC2F@ahnac.com

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU DOSSIER

Sous pochette plastifiée



TOUT DOSSIER DEPOSÉ APRES LA DATE DE CLOTURE D'INSCRIPTION NE SERA PAS RETENU !
Les dossiers ne seront pas vérifiés lors du dépôt.

1. Curriculum Vitae actualisé ○
 2. Lettre de motivation manuscrite ○
 3. Document manuscrit relatant au choix : ○
 - Situation personnelle vécue
 - Situation professionnelle vécue
 - Projet professionnel en lien avec les attendus de la formation (ce document n'excède pas 2 pages)
 4. Selon la situation du candidat (page 2) : ○
 - La copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français
 - La copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
 - Les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)
 - Pour les étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation, une attestation du niveau de langue française niveau B2 lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces
 - Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.
- Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter au concours d'entrée.**
5. Pièce d'identité en cours de validité recto-verso (sur la même page d'une feuille A4 - carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour) ○
 6. Attestation de droits à l'assurance maladie
 7. Certificats médicaux - Faire compléter les certificats médicaux préremplis joint au dossier d'admission ○
 - Etabli par votre médecin traitant : attestant que le candidat remplit les obligations d'immunisation et de vaccination et d'un calendrier vaccinal compatible avec la mise en stage (Hépatite B obligatoire)
 - Etabli par un médecin agréé par l'ARS : attestant que le candidat présente les aptitudes physique et psychique à l'exercice de la profession d'aide-soignant (liste disponible <https://centre-formations.ahnac.com/linstitut-de-formation-aide-soignant-ifas/>)
 8. 1 photo d'identité couleur (noter au verso votre nom et prénom) ○
 9. Certificat de scolarité pour les lycéens et étudiants ○
 10. Pour les salariés en CDI : Attestation de prise en charge de la formation par l'employeur ou Dossier Transitions-Pro en cours ○
 11. Avis de situation Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi ○

↓ SPECIFIQUEMENT POUR LES ASHQ ET LES AGENTS DE SERVICE QUI DEMANDENT LA DISPENSE DE L'ÉPREUVE DE SÉLECTION, FOURNIR EN PLUS ↓

- Certificat(s) de travail justifiant d'au moins 6 mois de fonction en cette qualité (ASHQ ou AGENT DE SERVICE + FORMATION CONTINUE DE 70H * « Participer aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée ») ou d'au moins 1 an (ASHQ ou AGENT DE SERVICE) en équivalent temps plein
(Conformément à l'arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès.)



LES DOCUMENTS PHOTOCOPIÉS SERONT CERTIFIÉS SUR L'HONNEUR PAR LE CANDIDAT en mentionnant : « Conforme à l'original »

